Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260521-202643-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 12 mai 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	LE FLAHEC Laurent
PORS Gwénolé	LASSERRE Valentin	

Absents Excusés :

Présidente de séance Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Madame BUREAU Anaëlle

Membres en exercice : 23

Membres présents : 23

Membres votants :23

TRAVAUX URBANISME

FINANCES

Question 7-2026-43:

Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) – Fond de concours

Madame le maire informe que le SDIS22 avait sollicité en 2025 notre concours pour le financement du renouvellement de son parc roulant vieillissant, avec un principe de financement par les communes costarmoricaines d'un fond de concours parc roulant (FCPR) pour 2025 et 2026.

Le conseil municipal en 2025 a délibéré pour accorder le fond de concours sur l'année soit un montant de 4 510.50 € sur le budget 2025.

Le SDIS 22 nous sollicite pour reconduire notre participation pour l'année 2026.

Le fond de concours est de 1.50 € par habitant et le montant s'élève à 4 510.50 €.

Il vous est proposé de participer au fond de concours pour l'année 2026 : 1.50 € par habitant et d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260521-202643-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Décide d'attribuer un fond de concours de 4510.50 € au Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) pour le financement du parc roulant .
- Autorise le maire à signer la convention à venir

Pour 22

Abstention 1 Monsieur Gwénolé PORS

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Anaëlle BUREAU

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr